



Direction de la Communication
27 rue Saint-Guillaume
75337 Paris cedex 07

Paris, le 26 février 2001

COMMUNIQUE DE SYNTHESE

CONVENTIONS ZEP

L'EXCELLENCE DANS LA DIVERSITE

Sciences Po annonce la mise en place, dès la rentrée 2001, de conventions avec 7 lycées situés en zone d'éducation prioritaire ou zone sensible.

Objectif : répondre au dynamisme des zep et diversifier le recrutement social de Sciences Po en accueillant, chaque année, une soixantaine de lycéens.

Démocratiser l'accès aux élites

Aujourd'hui, seules les catégories sociales privilégiées par la culture et / ou l'argent ont accès à l'enseignement supérieur sélectif et aux plus hauts postes du monde de l'entreprise ou de la fonction publique. Ainsi, 81% des admis à Sciences Po en 1^{ère} année en 1998 étaient issus des catégories sociales supérieures. Face à ce constat, Richard Descoings, Directeur de Sciences Po, propose de diversifier le recrutement de l'IEP de Paris et de mettre en place une nouvelle procédure d'admission.

S'appuyer sur la compétence et l'implication des équipes enseignantes

Cette procédure reposera sur les équipes enseignantes des lycées avec lesquels Sciences Po a établi des conventions. La compétence de recrutement de ces futurs étudiants de Sciences Po leur sera en partie déléguée.

Garantir accompagnement pédagogique et soutien financier

En amont, une information personnalisée, vivante et répétée sera apportée aux lycéens intéressés. Une fois admis à Sciences Po, les étudiants issus de zep bénéficieront d'un suivi pédagogique renforcé et recevront, sur critères sociaux, des bourses de mérite de 40 000 Frs par an, complétées de bourses de logement de 20 000 Frs.

Recruter des potentiels

Cette procédure d'admission, particulièrement exigeante et rigoureuse, complète un concours d'entrée extrêmement efficace et satisfaisant, mais socialement discriminant. De plus, les concours indiquent un niveau et une adéquation entre un candidat et une épreuve, et non un potentiel, que seules peuvent déceler les équipes enseignantes. Une fois admis, ces étudiants suivront exactement la même scolarité que les autres.

Contact presse

Xavier Brunschvicg
Directeur adjoint de la communication
27 rue Saint Guillaume – 75337 Paris cedex 07
Tél : 01 45 49 51 30
Mail : xavier.brunschvicg@sciences-po.fr
<http://www.sciences-po.fr>

SOMMAIRE

Communiqué de synthèse	p 1
Sommaire	p 2

Diversifier et démocratiser le recrutement à Sciences Po p 3

- Une diversification réelle mais insuffisante	p 4
- Les obstacles à surmonter pour démocratiser Sciences Po	p 6
- Les ambitions de Sciences Po	p 7

Les conventions : une solution concrète et innovante pour attirer à Sciences Po les meilleurs élèves de zep p 8

- Une sélection rigoureuse qui repose sur le mérite des candidats et la participation des équipes pédagogiques des lycées	p 9
- Aide financière, suivi pédagogique et information : des mesures d'accompagnement indispensables	p 10
- Une mesure limitée car expérimentale	p 12

Un partenariat qui répond au dynamisme des zep et renforce l'égalité des chances p 14

- La zep comme zone d'excellence pédagogique	p 15
- Démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur sélectif	p 16

Informations complémentaires p 18

- Présentation des lycées passant convention avec Sciences Po	p 19
- Interview des proviseurs, enseignants et lycéens	p 26
- Zep : historique et descriptif	p 31
- Bibliographie	p 32
- Personnes responsables du projet à Sciences Po	p 33
- L'aide sociale à Sciences Po	p 34
- Etude sociologique des candidats à l'examen d'entrée à Sciences Po	
- Sciences Po : bref descriptif	

Contact presse

Xavier Brunschvicg

Directeur adjoint de la communication

27 rue Saint Guillaume – 75337 Paris cedex 07

Tél : 01 45 49 51 30

Mail : xavier.brunschvicg@sciences-po.fr

<http://www.sciences-po.fr>

DIVERSIFIER ET DEMOCRATISER LE RECRUTEMENT A SCIENCES PO

En quoi l'examen d'entrée à Sciences Po est-il socialement discriminant ? Quels sont les obstacles à surmonter pour diversifier le recrutement à Sciences Po ?

Quelle est la répartition par CSP des étudiants ? Pourquoi les aides financières ne sont-elles pas suffisantes pour démocratiser l'accès aux études supérieures sélectives ?

Quel est l'intérêt pour Sciences Po de diversifier socialement son recrutement ?

UNE DIVERSIFICATION REELLE MAIS INSUFFISANTE

Diversification du recrutement

Depuis plusieurs années, Sciences Po a considérablement diversifié son recrutement. **L'École parisienne franco-française est devenue un grand établissement universitaire international** : plus du quart de ses étudiants sont étrangers et plus de la moitié des étudiants français viennent de province. Grâce à des voies d'accès multiples, Sciences Po recrute des profils très variés : les étudiants à peine sortis du bac côtoient ceux entrés à Bac +1, ceux entrés après une formation en école de commerce, en école d'ingénieur, ou à l'université. Ces étudiants, et les salariés qui ont passé le concours, rejoignent ceux admis grâce à une mention Très Bien ou dans le cadre d'un accord avec une université partenaire. Ce dynamisme du recrutement explique aussi pourquoi la question de la parité n'est plus, depuis longtemps, un problème à Sciences Po : les étudiantes y sont majoritaires.

Bref, les voies d'accès à Sciences Po se sont multipliées et les profils étudiants s'en sont trouvés considérablement diversifiés et enrichis.

Augmentation des aides financières

Afin d'accroître la diversification sociale de son recrutement, Sciences Po a entrepris des efforts importants en matière d'aide financière à destination des étudiants. Aujourd'hui, les droits de scolarité à Sciences Po ne sont que de 6 200 Frs par an. **Un quart des étudiants est exonéré de ces droits d'inscription** et le niveau de ressources par foyer en dessous duquel ces exonérations sont accordées est de 200 000 Frs par an. En plus de ces exonérations et des bourses directement versées par l'Etat, **des aides financières sont proposées aux étudiants en puisant sur les ressources propres de Sciences Po**. Le montant de ces aides a été multiplié par 2,5 en sept ans, passant de 1,3 MF en 1994-1995, à 3,1 MF en 2001-2002. Un fonds de mobilité internationale permet d'autre part aux étudiants en troisième année de partir à l'étranger pour une année d'étude : de 100 KF en 1997-1998, son montant va atteindre le niveau record de 1,3 MF en 2001-2002.

Ce système de bourses propre à Sciences Po est particulièrement avantageux car des étudiants ne recevant pas de bourses du CROUS peuvent en recevoir de Sciences Po. C'est le cas des étudiants étrangers, des redoublants ou de ceux qui se situent juste au dessus des plafonds de ressources exigés par le CROUS.

La somme totale redistribuée aux étudiants de Sciences Po est ainsi passée de 5 MF en 1994-1995 à 7,8 MF en 2001-2002 (3,4 MF en exonérations et 4,4 MF en aides financières directes). Il y a aujourd'hui consensus à Sciences Po sur l'utilité de ces aides financières. Ce système permet à tout étudiant d'y poursuivre sa scolarité dans de bonnes conditions, quelles que soient ses ressources.

Mais le problème du barrage social à l'entrée de Sciences Po demeure.

Composition sociologique des étudiants entrant à Sciences Po (1998)

(Cf. étude complète en annexe)

Le portrait des admis à l'examen d'entrée à Sciences Po en 1^{ère} année montre en effet une large prédominance des classes sociales favorisées, que ce soit par la fortune, le savoir ou la culture. Elles représentent quatre admis sur cinq (81%).

Répartition des admis selon la catégorie socioprofessionnelle du chef de famille (1998) :

- Cadres et Professions intellectuelles supérieures :	56%	- Professions intermédiaires :	7,5%
- Professions de l'enseignement :	15,5%	- Artisans et commerçants :	2,5%
- Chefs d'entreprise :	9,5%	- Employés :	2%
		- Ouvriers :	0,5%
		- Autres :	6,5%
TOTAL	81%		19%

La démocratisation sociale reste à faire. Le concours d'entrée à Sciences Po a un effet de reproduction sociale puissant.

Plus généralement, on peut dire que **l'accession d'un très grand nombre d'étudiants à l'enseignement supérieur n'a pas entraîné une démocratisation réelle de ce dernier**. L'inégalité des chances persiste en effet dans les filières d'enseignement. On retrouve ainsi, en proportion, davantage de catégories socioprofessionnelles « défavorisées » dans les filières universitaires courtes et techniques, tandis que les étudiants venant de milieux sociaux culturellement ou économiquement mieux pourvus sont plus nombreux à avoir accès à des filières longues et générales. **A titre d'exemple, les ouvriers représentent 20% de la population française, mais les enfants d'ouvriers ne représentent que 10% de la population étudiante**. Inversement, les cadres, professions libérales et enseignants représentent moins de 10% de la population globale et 33% de la population étudiante.

Origine socioprofessionnelle des étudiants français dans les principales filières de l'enseignement supérieur en 1999-2000 et origine socioprofessionnelle des étudiants admis à Sciences Po par l'examen d'entrée de septembre 1998.

Chiffres 1999 Chiffres Sciences Po 1998	France	Ensemble université	Sciences Po (1998)	CPGE (prépas)	STS	IUT
Agriculteurs	1,87	2,14	— *	1,97	2,81	3,27
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	4,60	7,04	12	6,93	8,38	8,16
Prof° libérales, cadres supérieurs, Enseignants	9,04	32,81	71,5	52,26	14,23	26,23
Professions intermédiaires	14,35	16,53	7,5	15,69	17,31	20,20
Employés	21,46	12,67	2	8,99	16,61	15,18
Ouvriers	19,76	10,98	0,5	5,77	24,63	16,13
Retraités, inactifs	28,93	9,77	— *	7,03	12,63	7,33
Indéterminé	—	8,06	5,5 *	1,35	3,40	3,50

* La ligne « indéterminé » de la colonne « Sciences Po » regroupe les agriculteurs, les retraités et inactifs, les militaires et les indéterminés.

LES OBSTACLES A SURMONTER POUR DEMOCRATISER SCIENCES PO

Ce manque de diversité sociale à Sciences Po est d'autant plus navrant **qu'il y a, dans les lycées situés dans les zones où sont concentrées les difficultés sociales, d'excellents élèves dont le potentiel permettrait parfaitement le suivi d'une scolarité réussie, mais que rien ne prédestine à faire Sciences Po.** Car un lycéen de Creil, ou du Val Fourré n'est pas sur un pied d'égalité avec un élève du Lycée Henri IV à Paris ou du Lycée du Parc à Lyon. **Il devra surmonter quatre types d'obstacles**, qui constituent en réalité autant de handicaps.

Le concours, un instrument remarquable mais socialement discriminant

Le concours d'entrée est un instrument efficace et remarquable. Il permet à Sciences Po de recruter d'excellents étudiants et il ne s'agit en aucune manière de le remettre en cause. **Mais la nature de ce concours**, avec ses dissertations d'histoire, de culture générale et ses épreuves de langue, **avantage les élèves qui viennent d'un environnement socioculturel ou socioprofessionnel initié.** De plus, **il est un instrument de sélection incomplet: il indique un niveau et une adéquation** entre un candidat et une épreuve, **mais non un potentiel.** Seules les équipes enseignantes des lycées, qui ont suivi leurs élèves pendant trois ans, sont susceptibles de mettre en œuvre une sélection plus fine et personnalisée.

Manque d'information et « délit d'initié »

Les étudiants rencontrent très souvent des difficultés pour disposer de toutes les informations relatives aux différentes filières universitaires, et notamment à Sciences Po. Alors que les informations diffusées par les canaux institutionnels demeurent insuffisantes, elles doivent bien souvent être complétées par des réseaux personnels et familiaux : c'est le fameux « délit d'initié ».

Autocensure et sentiment d'incompétence : « Sciences Po, ce n'est pas pour moi »

Il existe pour certains élèves, notamment quand ils viennent des milieux défavorisés, une réelle difficulté à dépasser un sentiment d'incompétence, d'autocensure, d'appréhension, voire d'irréductible altérité vis-à-vis d'un établissement d'enseignement supérieur tel que Sciences Po : « Sciences Po, ça n'est pas pour moi ». Cette appréhension est renforcée par les clichés souvent véhiculés au sujet d'établissements dont la réputation élitiste est forte et dont les codes sociaux (langage, attitudes, vêtements...) sont particulièrement marqués.

Financer des études longues et abstraites : principe de plaisir et principe de réalité

Les études à Sciences Po sont longues (5 ans), **coûteuses** (livres, logement...), **exigeantes** (peu de temps pour faire des petits boulots), **et on ne sait pas précisément vers quoi elles débouchent** (car il y a multiplicité des débouchés).

Cela inquiète les familles et les étudiants pour qui les études « doivent payer très vite », au sens où elles doivent mener rapidement à un travail et surtout à un salaire : Sciences Po ne répond correctement à aucun de ces critères.

Le rapport aux études et les stratégies d'enseignement sont en effet très différentes en fonction des milieux sociaux. **Les étudiants issus des catégories sociales aisées ont tendance à faire primer le principe de plaisir dans leur cursus universitaire** (intérêt pour les matières généralistes et littéraires) et la perspective d'études longues ne leur apparaît souvent pas

comme un obstacle. **Les étudiants issus des catégories sociales moins favorisées s'orientent plutôt vers des filières courtes et rapidement opérationnelles.** C'est le principe de réalité.

Les études révèlent ainsi deux stratégies radicalement différentes. Pour les uns, il s'agit de conforter une position sociale déjà acquise, pour les autres, elles seront un instrument opérationnel à court terme d'insertion sociale, voire de promotion sociale.

Sciences Po se révèle donc incontestablement mieux adapté aux étudiants des catégories sociales favorisées.

LES AMBITIONS DE SCIENCES PO

Si Richard Descoings, Directeur de Sciences Po, a décidé de faire évoluer concrètement une situation sociale depuis trop longtemps figée, c'est **pour corriger une injustice flagrante, mais également pour répondre à une nécessité pour Sciences Po.**

Injustice car il n'est pas normal que des pans entiers de la population française n'aient pas accès à des formations d'excellence comme Sciences Po et aux plus hauts postes du monde de l'entreprise ou de la fonction publique.

Injustice car à capacité intellectuelle équivalente, les élèves des milieux défavorisés devront surmonter davantage d'obstacles et ont beaucoup moins de chances de réussite dans leurs études.

Injustice car seules certaines formes d'excellence, souvent très académiques, sont reconnues, alors qu'il en existe de multiples formes.

Nécessité pour accomplir la mission de service public de Sciences Po.

Nécessité pour diversifier le recrutement de Sciences Po et attirer les meilleurs élèves, d'où qu'ils viennent et quelles que soient leurs origines sociales.

Nécessité pour démontrer que Sciences Po est une formation d'excellence apportant une réelle valeur ajoutée à ses étudiants, quels que soient leurs profils, et non une formation qui se contente de sélectionner à l'avance des étudiants homogènes dont on sait qu'ils sont parfaitement « adaptés » à une scolarité comme celle de Sciences Po.

Nécessité pour diversifier les profils des élites économiques, administratives et politiques.

Nécessité pour prouver que l'on peut, avec peu de moyens, faire concrètement évoluer des situations jugées indépasseables, à condition qu'il y ait une véritable volonté politique de changement et d'innovation.

Etablissement d'enseignement supérieur et de recherche public, Sciences Po reçoit un appui fort et constant de l'Etat et, plus spécifiquement, du Ministère de l'Education pour mettre en œuvre ses missions de service public. Parmi celles-ci, **agir pour la démocratisation de l'enseignement supérieur sélectif doit être une volonté constante.**

LES CONVENTIONS : UNE SOLUTION CONCRETE ET INNOVANTE POUR ATTIRER A SCIENCES PO LES MEILLEURS ELEVES DE ZEP

Quel type de procédure mettre en place pour, concrètement, diversifier socialement le recrutement à Sciences Po ? Quels critères de sélection ? Quelle implication des équipes pédagogiques des lycées ?

Quelles formes d'accompagnement ? Quel montant d'aide financière pour les étudiants ?

Quels sont les établissements concernés par ces conventions ? Comment ont été sélectionnés ces lycées ? Combien de lycéens seront ainsi accueillis à Sciences Po ?

Quels que soient les efforts consentis, ce n'est pas en agissant uniquement à Sciences Po que l'on pourra en diversifier le recrutement. Il faut franchir un pas supplémentaire et agir en amont.

Sciences Po propose par conséquent de passer des conventions avec des établissements classés en zone d'éducation prioritaire, zone sensible, réseau d'éducation prioritaire ou des lycées dont les caractéristiques sont équivalentes.

Ce sont les équipes enseignantes des établissements concernés qui sélectionneront les candidats à Sciences Po. Au terme de cette procédure d'admissibilité qui leur est déléguée, Sciences Po fera passer aux candidats, sous la forme d'un oral, une épreuve d'admission.

UNE SELECTION RIGOUREUSE QUI REPOSE SUR LE MERITE DES CANDIDATS ET LA PARTICIPATION DES EQUIPES PEDAGOGIQUES DES LYCEES

Un égal degré d'exigence : l'excellence avant tout

Il est hors de question de mettre en place une procédure de sélection « au rabais ». Ce serait faire insulte aux candidats. **Ce que l'on attend des lycéens ainsi recrutés, c'est un potentiel, des capacités et non une certaine forme de savoir académique.** Les qualités attendues se déclinent ainsi :

- Ouverture au monde
- Investissement personnel et motivation
- Capacité d'adaptation
- Maîtrise de l'écrit
- Capacité de travail

Les candidats pourront être issus de filières générales, technologiques ou professionnelles.

Les équipes pédagogiques des lycées au centre du dispositif

L'une des conditions de la réussite d'un tel projet est de partir du terrain. C'est la raison pour laquelle les proviseurs et les équipes enseignantes des établissements sélectionnés sont au centre du dispositif. Elles sont les seules à véritablement connaître les capacités intellectuelles des candidats, leur potentiel, et les seules à pouvoir apporter l'accompagnement et la préparation dont ils ont besoin. Ce sont également les seules à pouvoir mesurer les handicaps liés à l'environnement culturel, familial ou social que le candidat aura éventuellement dû surmonter pendant sa scolarité.

Sciences Po délèguera donc une grande partie de sa compétence de recrutement aux équipes enseignantes.

Cette délégation de la compétence de recrutement n'est pas nouvelle. Actuellement, c'est l'Inspection générale de l'éducation nationale qui choisit les sujets de l'examen d'entrée à Sciences Po et ce sont des enseignants de Terminale ou de Classe Préparatoire qui assurent la correction des copies. De même, les étudiants étrangers accueillis à Sciences Po sont souvent directement envoyés par leurs établissements d'origine.

Les épreuves d'admissibilité

Les élèves devront présenter devant un jury interne au lycée, au cours d'un entretien d'une trentaine de minutes, un travail de recherche mené en autonomie. Dans les années qui viennent, ce travail pourra s'inspirer des Travaux Personnels Encadrés (TPE) généralisés cette année aux classes de Première.

Pour la première année d'expérimentation, les lycéens devront composer un dossier de presse sur le thème de leur choix et ils le compléteront par une note de synthèse et une réflexion personnelle. Se fondant sur ce dossier, sur la capacité de travail du candidat, sa maîtrise de l'écrit, mais aussi en évaluant son potentiel et son mérite au regard de son parcours durant les trois années de lycée, **le jury proposera à Sciences Po une liste des candidats** à l'admission.

Cette liste de candidats sera transmise à Sciences Po le 11 mai 2001.

L'épreuve d'admission

La procédure d'admission s'effectuera à Sciences Po. **Elle consistera en un entretien oral approfondi** se fondant, comme pour l'admissibilité, sur le dossier de presse présenté par le candidat. Le jury d'admission sera composé de deux enseignants et d'un représentant de la Direction.

Le jury d'admission prendra sa décision suite à cet entretien. Il aura également en sa possession, afin de fonder sa décision sur davantage de critères, le dossier scolaire du candidat qui comprendra : le dossier de presse dans l'état où il a été présenté au jury d'admissibilité, les bulletins de Terminale, une copie de bac blanc, une fiche rédigée par le jury de l'établissement sur le candidat, les résultats du baccalauréat qui seront joints au dossier début juillet. L'obtention du baccalauréat dès le premier tour est nécessaire pour prétendre à l'admission.

AIDE FINANCIERE, SUIVI PEDAGOGIQUE ET INFORMATION : DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT INDISPENSABLES

Information et accompagnement en amont

Mettre en place une telle procédure de sélection n'est pas suffisant. Dans la plupart des cas, les lycéens de ces établissements n'ont jamais entendu parler de Sciences Po ou, dans le cas contraire, se sont dits : « *ce n'est pas pour moi* ». Souvent, ce phénomène d'autocensure est intériorisé, y compris, de façon inconsciente, par les équipes enseignantes.

Pour remédier à ces obstacles d'ordre psychologique et culturel, pour réduire ce sentiment d'appréhension vis-à-vis de Sciences Po, **des prises de contact et une politique d'accompagnement sont prévues avant l'admission.** Des équipes d'étudiants volontaires de Sciences Po seront ainsi, chaque année, à disposition des lycées pour mettre en œuvre des actions d'information et de familiarisation vivantes, actualisées, répétées et personnalisées à destination des élèves. Le cas échéant et en fonction des demandes exprimées, des modules optionnels ayant un contenu méthodologique pourront être organisés dans les

lycées, en lien avec Sciences Po. **Les lycéens viendront également visiter Sciences Po**, ils assisteront à des cours et à des conférences de méthode et pourront rencontrer de jeunes professionnels diplômés de Sciences Po.

Un accompagnement via Internet

Pour faciliter les échanges avec les lycéens désireux de connaître Sciences Po, un accompagnement via Internet sera également proposé aux établissements partenaires.

Elèves et enseignants des lycées pourront ainsi ouvrir les portes virtuelles de certaines salles de cours et conférences ou ateliers de travail à Sciences Po, en direct ou en différé. Les séances de travail sont filmées à Sciences Po Paris et diffusées sur un site web, soit celui de Sciences Po, soit un site d'hébergement. Les séances filmées sont disponibles sur un simple PC relié à Internet via un mot de passe. Mieux encore, une banale ligne téléphonique suffira pour que le lycéen puisse poser des questions à l'intervenant de Sciences Po.

Suivi spécifique après l'admission et comité d'évaluation

Après l'admission, un suivi spécifique sera proposé aux étudiants reçus par cette voie. Un soutien est actuellement proposé par un assistant à tous les étudiants, dans chaque conférence de méthode. **Il s'agira d'offrir, en plus, une aide plus personnalisée ne portant pas forcément sur les seuls aspects scolaires.** Elle prendra la forme d'un **parrainage assuré par un étudiant volontaire** du cycle du diplôme ou de troisième cycle. **Un enseignant de Sciences Po servira de personne référente**, à raison d'un enseignant pour deux ou trois étudiants, afin d'assurer un suivi dans les meilleures conditions. Le cas échéant, un enseignant du lycée d'origine s'associera à cet encadrement. **Des bibliothécaires se sont d'autre part portés volontaires pour faire office de personne référente pour tout ce qui concerne la recherche de documentation.**

Ce dispositif de suivi et d'accompagnement sera facultatif. Il vise à donner à l'étudiant le maximum de chances de réussite dans ses études supérieures, en lui offrant les soutiens qu'il trouverait dans son entourage familial ou amical s'il était issu d'un autre milieu.

Une période d'intégration spécifique sera d'autre part proposée aux étudiants admis par cette voie. **Des conférences de méthode leur seront destinées en juillet et en septembre, pendant six semaines.**

Un comité d'évaluation associant des représentants du ministère, de Sciences Po et des lycées partenaires, permettra de mesurer les résultats de ce projet pilote de façon régulière et, le cas échéant, de le faire évoluer dans ses modalités.

Aides financières : 60 000 Frs par an

Ces mesures ne sauraient suffire. **L'obstacle le plus grand à la poursuite d'études supérieures longues pour les lycéens issus des milieux défavorisés reste leur coût.** Afin que ces étudiants puissent envisager des études à Sciences Po pendant cinq ans, avec confiance, sans être astreints à des petits boulots et sans être à la charge de leur famille, il sera demandé au Ministère de l'Education nationale de leur accorder **une bourse de mérite annuelle de 40 000 francs, sur critères sociaux.** **Une aide au logement d'un montant de 20 000 francs viendra compléter le dispositif.** Un revenu de l'ordre du SMIC leur sera ainsi assuré pendant l'année académique.

Mérite, motivation et exigence

La procédure de sélection et d'accompagnement ainsi définie est très complète. Elle permet de répondre, point par point, à l'ensemble des handicaps que doivent surmonter les étudiants dont les origines sociales sont un obstacle à leur entrée à Sciences Po.

Pour autant, cette procédure est extrêmement exigeante et requiert, de la part des candidats, des capacités intellectuelles incontestables, une motivation et un engagement sans faille. Les épreuves d'entrée sont adaptées à leur profil, mais sont autant, sinon plus exigeantes et difficiles que les épreuves traditionnelles.

La multiplicité des épreuves, et leur nécessaire préparation dès les classes de Seconde ou de Première, les obligent à s'impliquer longtemps en amont. Elles engagent le candidat pour qui Sciences Po sera un choix mûrement réfléchi, un objectif de long terme.

UNE MESURE LIMITEE CAR EXPERIMENTALE

Des conventions et pas une mesure générale

Le partenariat entre Sciences Po et un certain nombre de lycées est une mesure volontairement limitée, prenant la forme de conventions d'établissement à établissement. **Le nombre restreint de lycées concernés est l'une des conditions de la réussite.** Il ne faut pas diluer les efforts mais les concentrer sur un petit nombre d'établissements volontaires et établir avec ces derniers des partenariats individualisés et soutenus, dans la durée.

Cette mesure expérimentale a reçu le soutien du Ministre de l'éducation nationale et des rectorats concernés. Elle pourra, dans un second temps, être étendue à d'autres lycées et à d'autres établissements d'enseignement supérieur.

Critères de choix des établissements

Les critères de choix des établissements sont les suivants :

- Etablissements classés en zep, rep, zone sensible ou présentant des caractéristiques équivalentes.
- Présence d'un grand nombre de boursiers et de CSP défavorisées.
- Etablissements dont les politiques volontaristes menées par les proviseurs et les équipes enseignantes depuis plusieurs années montrent leurs fruits.
- Volontariat des proviseurs et des équipes enseignantes.
- Avis consultatif du rectorat.

Sept établissements concernés pour 2001

Académie de Créteil :

- Lycée Jean Zay à Aulnay Sous Bois.

- Lycée Auguste Blanqui à Saint-Ouen

Académie de Versailles :

- Lycée Maupassant à Colombes
- Autre établissement en cours de conventionnement. Nom communiqué début mars.

Académie de Metz / Nancy :

- Lycée Félix Mayeur à Creutzwald.
- Lycée Saint Exupéry à Fameck.
- Lycée Poncelet à Saint Avold.

Nombre de lycéens concernés

Cette forme de sélection étant expérimentale et reposant sur le mérite des candidats et leurs capacités intellectuelles, il est difficile, dès la première année, de faire des prévisions. Mais il pourra y avoir cette année jusqu'à 30 lycéens admis, **une vingtaine semblant le plus réaliste.**

En vitesse de croisière, le nombre de lycéens concernés pourra atteindre 60 par promotion, C'est-à-dire environ 20% de la promotion en 1^{ère} année et 15% en 2^{ème}.

Quoi qu'il en soit, jamais un quota ne sera défini à l'avance, et rien ne sera cédé sur l'exigence de qualité.

En outre, les lycéens entrés par cette voie viendront s'ajouter, et non se substituer, aux effectifs actuels.

UN PARTENARIAT QUI RENFORCE LE DYNAMISME DES ZEP ET L'EGALITE DES CHANCES

Quel est l'enjeu pour ces lycées ? Les établissements en zep obtiennent-ils de bons résultats scolaires ? Pourquoi peut-on parler en zep d'excellence pédagogique ?

Cette mesure peut-elle contribuer à démocratiser le reste de l'enseignement supérieur sélectif ? Les établissements du type ENA, ENS ou Polytechnique, pourtant publics, gratuits et rémunérant leurs étudiants, sont-ils socialement plus démocratiques ?

LA ZEP COMME ZONE D'EXCELLENCE PEDAGOGIQUE

Renforcer la cohérence des actions engagées

Les bourses de mérite ont été créées par Claude Allègre en 1996, avec pour objectif spécifique de démocratiser certaines filières préparant à l'ENA, l'ENM ou Médecine, en permettant à des jeunes issus de milieux défavorisés, notamment en zep, de s'engager dans des études longues.

Jack Lang en a augmenté le nombre. Après l'étape nécessaire de refonte de la carte des zep et l'institution des contrats de réussite, Jack Lang a également systématisé les rencontres semestrielles avec les coordinateurs de zep et demandé que soient mis en place des tableaux de bord permettant de mesurer la performance de ces établissements.

Dans le Monde de l'Education de février 2000, à la question **« Que recouvre l'expression pôles d'excellence ? »**, **Ségolène Royal répondait ainsi** : **« C'est d'abord une provocation, j'allais dire une rébellion. Pourquoi ne pas offrir le meilleur à ceux qui, au départ, ont le moins. (...) Dans les trois académies de la région parisienne se trouve à la fois le plus fort concentré de matière grise et les zep les plus dures. (...) Grandes institutions culturelles, scientifiques, universitaires (...) doivent être mobilisées pour prendre des zep en parrainage et revaloriser, au passage, l'image des établissements ».**

Des conventions pour renforcer les pôles d'excellence en zep et y développer les ambitions des lycéens

Certains de ces lycées obtiennent en effet de très bons résultats et témoignent du travail de fond réalisé par les équipes pédagogiques. Les taux de réussite au baccalauréat y sont souvent, en dépit des difficultés à surmonter, proches de la moyenne nationale. Quelques établissements pilotes ont, depuis le début des années 1990, ouvert des classes préparatoires ; ainsi, un des lycées partenaires, le Lycée Auguste Blanqui de Saint-Ouen, a ouvert l'an dernier une hypokhâgne et met en place une khâgne pour la rentrée prochaine.

En dépit de ces bons résultats, de la qualité des lycéens, des structures pédagogiques mises en place, et de l'exceptionnelle motivation des équipes enseignantes, **les ambitions ne suivent pas.** On constate ainsi dans un autre lycée partenaire, le lycée Jean Zay d'Aulnay-sous-bois, une nette diminution des candidatures aux Classes Préparatoires depuis dix ans, alors que le niveau ne cesse de progresser. Les lycéens ayant un très bon potentiel limitent souvent leurs ambitions au DEUG ou au BTS alors qu'ils auraient la capacité de s'engager dans des filières longues, sélectives et de très haut niveau.

Les raisons de ces blocages sont multiples : autolimitation des élèves, manque d'information, manque de perspective, manque de moyens financiers... **Les conventions, par leur caractère volontariste, vont considérablement élargir le champ des possibles de ces lycéens.** Ce processus est à même de stimuler leurs ambitions et de développer une réelle émulation dans les établissements. En rendant plus attractif le label ZEP qui a parfois fait peur, on met en place **un excellent moyen pour limiter les phénomènes « d'évitement »** et pour faciliter le brassage social, fondement de l'Ecole républicaine.

Preuve sera faite que ces lycées sont aussi bons que les autres et que l'on peut y préparer des études supérieures ambitieuses.

Des conventions pour surmonter les déficiences de l'ascenseur social républicain

Ces conventions rendront Sciences Po accessible à des élèves qui n'auraient pu y entrer, non pour des raisons de niveau mais pour des questions financières, sociales, sociologiques, d'orientation ou d'information. Par leur caractère volontariste, **les conventions réduiront ces obstacles**. Elles permettront de pallier, si nécessaire, **les déficiences de la famille ou du système éducatif**. La plupart des parents d'élèves de ce type d'établissement, n'ont par exemple, pas toujours une connaissance fine des stratégies d'études supérieures et d'insertion. Des études pourquoi pas, mais quelles études, et pour quoi faire ?

Les instituteurs, sous la Troisième République, arrivaient à identifier les enfants d'origine modeste dont le potentiel scolaire était avéré. Ce sont ces instituteurs qui les poussaient, les motivaient, les envoyaient au lycée et leur obtenaient des bourses, malgré l'avis parfois réservé des parents. **Albert Camus, fils de paysans, n'aurait jamais fait Sciences Po et ne serait jamais devenu l'écrivain que l'on connaît si l'un de ses instituteurs ne l'avait pas soutenu et entraîné dans ses études.**

DEMOCRATISER L'ACCES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SELECTIF

La massification de l'enseignement supérieur est une réalité. Mais sa démocratisation n'est pas encore atteinte.

Ce constat est valable dès le secondaire. Ainsi, les bacheliers des filières générales sont, en proportion, de moins en moins nombreux par rapport aux bacheliers des sections technologiques ou professionnelles et rassemblent en forte proportion les enfants des couches favorisées.

Même si l'Université semble socialement ouverte, l'examen des faits conduit à davantage de circonspection.

Le taux d'échec à la fin des deux années de Deug reste considérable. Si les étudiants sont plus nombreux à aller à l'université, ils sont également de plus en plus nombreux à échouer dans leur parcours universitaire. **Ce n'est donc plus uniquement le problème de l'accès des jeunes à l'enseignement supérieur qui se pose, c'est également celui de leur réussite.**

Or on constate que les moyens mis à la disposition des plus démunis sont notoirement insuffisants. Les Bourses d'Enseignement Supérieur sont ainsi plafonnées à 22 000 Frs par an et sont attribuées à un tiers des étudiants. Peut-être faudrait-il en multiplier le montant par deux pour aider ceux qui en ont le plus besoin, tout en développant les ressources propres des universités par une légère augmentation des droits d'inscription de ceux qui peuvent s'en acquitter. Les établissements d'enseignement supérieur auraient ainsi les moyens de développer les équipements collectifs utiles aux étudiants les moins fortunés (bibliothèques, salles informatiques, tutorat...), tout en leur accordant des bourses plus importantes. **Traiter également des situations inégales n'est en effet pas une mesure égalitaire. Pour corriger les inégalités, il faut donner plus à ceux qui ont moins.**

Les conventions entre Sciences Po et certains établissements classés zep ou assimilés répondent à cette problématique des aides financières. Mais elles ne s'y limitent pas. La situation est en effet autrement plus complexe. **Ainsi, des établissements comme Polytechnique, l'Ecole Normale Supérieure ou l'Ecole Nationale d'Administration sont publics, gratuits et vont même jusqu'à payer leurs étudiants. Pour autant, leur ouverture sociale n'a**

pas progressé depuis 40 ans : les enfants issus d'un milieu populaire ont 23 fois moins de chances que les autres d'intégrer ce type d'école ; leur composition sociologique montre que plus de neuf étudiants reçus sur dix viennent d'un milieu favorisé (cadres, enseignants, chefs d'entreprise...).

Sciences Po, par ces conventions, ne prétend pas donner une solution d'ensemble à la démocratisation de l'enseignement supérieur sélectif. Mais il s'agit en tout cas d'une contribution concrète et innovante à la réflexion sur ce sujet.

Si l'expérience fonctionne, elle pourra éventuellement être étendue et mise en place dans d'autres établissements d'enseignement supérieur.

Informations complémentaires

- **Présentation des lycées passant convention avec Sciences Po** **p 19**
- **interview des proviseurs enseignants et lycéens** **p 26**
- **Zep : historique, descriptif, données administratives et chiffrées** **p 31**
- **Bibliographie** **p 32**
- **Personnes responsables du projet à Sciences Po** **p 33**
- **L'aide sociale à Sciences Po** **p 34**
- **Etude sociologique des candidats à l'examen d'entrée à Sciences Po, réalisée par Madani Cheurfa et Vincent Tiberj, doctorants à Sciences Po**
- **Sciences Po : bref descriptif**

PRESENTATION DES LYCEES
PASSANT CONVENTION AVEC SCIENCES PO
INTERVIEW DES PROVISEURS, ENSEIGNANTS ET LYCEENS

Académie de Créteil :

- Lycée Jean Zay à Aulnay Sous Bois.
- Lycée Auguste Blanqui à Saint-Ouen

Académie de Versailles :

- Lycée Maupassant à Colombes
- Autre établissement en cours de conventionnement. Nom communiqué début mars.

Académie de Metz / Nancy :

- Lycée Félix Mayeur à Creutzwald.
- Lycée Saint Exupéry à Fameck.
- Lycée Poncelet à Saint Avold.

LYCEE JEAN ZAY

Avenue du Maréchal Juin
93 600 Aulnay-sous-Bois
Tel : 01 48 66 04 98
Académie de Créteil

Nombre d'élèves	1300
Nombre d'enseignants	110
filières	Générales (L, ES, S), technologiques (STT),
Taux de réussite au baccalauréat	Bac général L (82,5%/) ES (75,3%) S (76%) STT (84%)
Composition sociale	PCS défavorisées : 51%
Composition sociale moyenne dans l'académie	PCS défavorisées : 36%
Composition sociale moyenne en France	PCS défavorisées : 32,4%
Taux de boursiers	25%
Bénéficiaires du fonds social lycéen	25%
Caractéristiques	Classé « zone sensible » en 1991
Points forts	Stabilité des équipes pédagogiques : les deux tiers des enseignants sont en poste depuis au moins cinq ans.
Nom du proviseur	M. André Samuel HADJOUEL
Enjeux du conventionnement selon le proviseur du lycée	« Grâce à l'initiative de Sciences Po, les élèves pourront percevoir précisément que certaines études ne leur sont pas inaccessibles et que leurs ambitions ne doivent pas être bridées.»

LYCEE AUGUSTE BLANQUI

54, rue C. Schmidt
93 400 Saint Ouen
Tel : 01 49 18 16 80
Académie de Créteil

Nombre d'élèves	850
Nombre d'enseignants	Env. 60
filières	Générales (L, ES, S), technologiques (STT), professionnelles tertiaires
Taux de réussite au baccalauréat	Bac général (72%) STT (71%)
Composition sociale	PCS défavorisées : 54%
Composition sociale moyenne dans l'académie	PCS défavorisées : 36%
Composition sociale moyenne en France	PCS défavorisées : 32,4%
Taux de boursiers	40%
Bénéficiaires du fonds social lycéen	31%
Caractéristiques	Classé « zone sensible » en 1993
Points forts	-Création d'une hypokhâgne et d'une khâgne -Un atelier d'écriture chaque année aboutissant à une publication. Ex : Matière Molle, 204 (janvier 2000) préfacé et illustré par P. G. de Gennes, prix Nobel de physique
Nom du proviseur	M. Gérard STASSINET
Enjeux du conventionnement selon le proviseur du lycée	« Le projet introduit un ferment qui suscite déjà auprès des élèves, dès la classe de seconde, mais aussi des équipes pédagogiques, aspect non négligeable, une mobilisation, une émulation dont tous bénéficieront. »

LYCEE GUY DE MAUPASSANT

52, rue Robert Schuman
92 700 Colombes
01 46 52 50 00
Académie de Versailles

Nombre d'élèves	1070
Nombre d'enseignants	110
filières	Générales (L, ES, S), technologiques (STT),
Taux de réussite au baccalauréat	Bac général : ES (82%), L (84%), S (62%) STT (71%)
Composition sociale	PCS défavorisées : 54%
Composition sociale moyenne dans l'académie	PCS défavorisées : 31%
Composition sociale moyenne en France	PCS défavorisées : 32,4%
Taux de boursiers	20%
Bénéficiaires du fonds social lycéen	33%
Caractéristiques	L'ancien établissement disparaît dans un incendie criminel en 1992 et est reconstruit en 1994. Situé dans le quartier Europe, en bordure de l'A 86, il a été classé ZEP en 1990, établissement sensible en 1992, zone violence en 1997.
Points forts	-stabilité des équipes pédagogiques : quatre enseignants sur dix sont présents dans l'établissement depuis plus de dix ans, les deux tiers depuis plus de cinq ans. - médiapôle informatique équipé de 120 postes et deux salles équipées réseau - deux laboratoires de langue (36 cabines)
Nom du proviseur	M. J. Pierre WEIGERT
Enjeux du conventionnement selon le proviseur du lycée	« Cette initiative comporte un enjeu éminemment symbolique et exemplaire : - symbolique parce qu'il affiche une volonté politique de donner des moyens et des chances à des individus non privilégiés socialement et culturellement ; - exemplaire, parce que l'établissement se doit de pouvoir présenter des modèles de réussite à une population d'élèves trop souvent démotivées par l'échec, par certaines formes d'injustice sociale et par le manque inconscient d'ambition. »

LYCEE SAINT EXUPERY

11, avenue de Saint Exupéry
57 290 FAMECK
Tel 03 82 59 18 20
Académie de Nancy-Metz

Nombre d'élèves	1250
Nombre d'enseignants	Env 110
filiales	Générales (L, ES, S), technologiques (STT),
Taux de réussite au baccalauréat	Bac général : L (78%), ES (84%), S (81%), STT (80%)
Composition sociale	PCS défavorisées : 62%
Composition sociale moyenne dans l'académie	PCS défavorisées : nc
Composition sociale moyenne en France	PCS défavorisées : 32,4%
Taux de boursiers	40%
Bénéficiaires du fonds social lycéen	nc
Caractéristiques	Classement en REP. Environnement : bassin houiller de Lorraine.
Points forts	- ouverture d'une section européenne en anglais. Projet d'en ouvrir une seconde en allemand.
Nom du proviseur	M. Gilbert LANG
Enjeux du conventionnement selon le proviseur du lycée	« Une des missions confiées aux établissements en REP (réseau d'éducation prioritaire) est de développer des pôles d'excellence au sein du réseau, donc de l'établissement. Il s'agit d'ouvrir aux élèves un horizon qui habituellement est basé sur une poursuite d'études post-bac choisies en fonction de critères sociaux, financiers, de convenance personnelle, et non dans la perspective d'une valorisation forte de leurs compétences. »

LYCEE JEAN VICTOR PONCELET

11, rue des Anglais
57 500 Saint Avold
tel : 03 87 93 94 95
Académie de Nancy-Metz

Nombre d'élèves	1850
Nombre d'enseignants	Env. 150
filières	Générales (L, ES, S), technologiques (STT),
Taux de réussite au baccalauréat	Bac général (85%) STS (90%)
Composition sociale	PCS défavorisées : 53%
Composition sociale moyenne dans l'académie	PCS défavorisées : nc
Composition sociale moyenne en France	PCS défavorisées : 32,4%
Taux de boursiers	25%
Bénéficiaires du fonds social lycéen	nc
Caractéristiques	Environnement : bassin houiller de Lorraine
Points forts	- section européenne Allemand et Espagnol - accès au baccalauréat mention « Européenne » - classe Abibac : formation unique en Lorraine qui prépare à la fois le baccalauréat français et l'Abitur allemand. Une classe originale permettant à l'élève de poursuivre des études supérieures en France ou dans n'importe quel Land allemand.
Nom du proviseur	M. J. GALLANT
Enjeux du conventionnement selon le proviseur du lycée	« Nous devons veiller à ce que nos élèves ne tombent pas dans le défaitisme ou la résignation. Nous n'avons pas à les laisser se dévaloriser à leurs propres yeux. Avec un tel projet, l'Ecole de la République peut montrer concrètement qu'elle permet à chacun de progresser et de se bâtir une place dans la société. »

LYCÉE FÉLIX MAYER

2, square Georges Bastide
57 150 CREUTZWALD
Tel : 03 87 29 27 17
Académie de Nancy-Metz

Nombre d'élèves	1 000
Nombre d'enseignants	Env. 100
filières	Générales (L, ES, S), technologiques (STT),
Taux de réussite au baccalauréat	Bac général et STT : entre 75% et 80% selon les années
Composition sociale	PCS défavorisées : 56%
Composition sociale moyenne dans l'académie	PCS défavorisées : nc
Composition sociale moyenne en France	PCS défavorisées : 32,4%
Taux de boursiers	34%
Bénéficiaires du fonds social lycéen	nc
Caractéristiques	- collège en Zep et Segpa dans la zone de recrutement. - Forte proportion d'enfants d'ouvriers et d'employés. - Environnement : bassin houiller lorrain complexe chimique/ également pop. rurale/ cessation programmée de l'activité houillère
Points	-développement multimédia et internet
Nom du proviseur	M. Alain RAYMOND
Enjeux du conventionnement selon le proviseur du lycée	« Il ne s'agit pas seulement de permettre à de jeunes Lorrains d'intégrer un grand établissement universitaire international jugé souvent, par eux, prestigieux mais inaccessible. Il importe, tout autant, que l'exemple de ceux qui les premiers se seront engagés dans la voie contribue à favoriser l'ouverture sur l'environnement. »

Interview de André Samuel HADJOUEL

proviseur du lycée Jean Zay à Aulnay-sous-bois

Qu'est-ce qu'un tel projet peut changer pour vos élèves?

Beaucoup. Malgré des résultats au baccalauréat proches de la moyenne nationale et parfois supérieurs, leurs ambitions demeurent modestes. Ils envisagent massivement des études courtes professionnalisées, ou au mieux l'université. Seuls quelques-uns sont candidats aux Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles, et osent des études de haut niveau : ce « monde » n'est pas le leur, et souvent, ils n'en ont pas les moyens financiers. Quelques chiffres : sur 1300 lycéens, 400 sont boursiers, 290 bénéficient du fonds social lycéen, plus de la moitié sont issus de catégories socioprofessionnelles défavorisées.

Grâce à ce projet, les élèves pourront percevoir précisément que certaines études ne leur sont pas inaccessibles et que leurs ambitions ne doivent pas être bridées.

Et pour vous, pour les enseignants et l'établissement ?

L'initiative de Sciences-Po Paris est pour nous extraordinairement importante. Il y a là, pour les équipes pédagogiques du lycée, un levier formidable. Depuis plusieurs années, notre volonté est de lutter contre l'image négative de la Seine Saint Denis et une certaine fatalité sociale. L'investissement de tous est considérable : plus des deux tiers des enseignants de l'établissement sont là depuis au moins cinq ans. Nous ne pouvons que saluer le courage et la capacité d'ouverture de l'IEP de Paris et de son directeur, M. Richard DESCOINGS, d'avoir pris cette initiative.

Interview de M. Gérard STASSINET

Proviseur du lycée Auguste Blanqui à Saint-Ouen

Votre réaction ?

L'enthousiasme immédiat ! Dix années de direction en Seine-Saint-Denis m'ont permis de mesurer tout à la fois la richesse du potentiel intellectuel de nos élèves et les entraves qui pèsent sur son expression : profondeur des difficultés économiques et sociales, volonté de se fondre dans les valeurs moyennes du groupe, sentiment de stigmatisation, crainte d'entreprendre, poids des modèles de réussite étrangers au cadre scolaire classique, pratique de l'autocensure des ambitions. Un projet novateur qui ouvre une authentique brèche dans un dispositif de stricte reproduction des élites ; d'une certaine façon, un retour aux sources de l'élitisme républicain. J'en mesure bien évidemment les limites mais combien de transformations profondes sont nées d'initiatives modestes, au départ. Néanmoins, ce me semble être un formidable appel pour nos jeunes.

Pourriez-vous donc préciser les changements qu'introduit ce projet ?

Pour les élèves, sans rien amoindrir des exigences de qualité intellectuelle, il lève la barrière principale, celle de la phase rituelle et coûteuse de la préparation estivale au concours. En prévoyant une période d'adaptation, un tutorat, une bourse substantielle, il donne le temps à des jeunes gens bien doués de se hausser au niveau en un ou deux ans. Surtout, il introduit un ferment qui suscite déjà auprès des élèves, dès la classe de seconde, mais aussi des équipes pédagogiques, aspect non négligeable, une mobilisation, une émulation, dont tous bénéficieront.

Quant à l'IEP, il recrutera des jeunes gens jusqu'alors étrangers à son milieu, premier pas vers une recomposition de nos élites, ce dont chacun ressent aujourd'hui la nécessité pour le pays.

Avez-vous, néanmoins, été confronté à des oppositions ou des résistances ?

Bien sûr. De deux sortes. Initiative prétexte, bonne conscience à peu de frais car c'est le recrutement dans son entier qu'il faut revoir ! Pourquoi quelques lycées défavorisés et pas le département dans son entier ! Démarche égalitaire ou équitable ? ! Débat classique dont l'évidente conclusion amène à la stérilisation de toute initiative : que pas une tête ne dépasse. Souvent la réforme dérange car elle renvoie à une vision complexe, ni stéréotypée, moins encore monolithique de notre société et de ses fonctionnements !

Pensez-vous rencontrer des obstacles dans la mise en œuvre ?

Après l'appel de candidature, parfois difficile... il a fallu lever nombre d'inhibitions. Mais l'enthousiasme est maintenant collectif. Les professeurs se sont engagés dans les discussions avec étudiants, administration et enseignants de l'IEP. Un groupe s'est constitué, bouleversant les distinctions de statut et de rôle, tout entier centré sur la mise en place d'épreuves internes, d'un jury propre au lycée. Les copies circulent. Les professeurs, le lycée tout entier doivent relever un défi. Pour cette unique raison, le projet a déjà montré sa pertinence et sa richesse car il a réuni tous les ingrédients du succès : idée novatrice, socialement hétérodoxe, engagée au plus près des acteurs, avec leur participation effective.

Interview de Carole DIAMANT

Professeur de philosophie au lycée Auguste Blanqui à Saint-Ouen

Quelle a été la réaction des professeurs face cette proposition ?

Passés la première surprise et l'enthousiasme spontané de voir proposer à nos élèves l'entrée à Sciences Po sans passer par le sacro-saint concours, l'événement n'a pas été sans soulever quelques réserves : cette décision aurait-elle à souffrir les critiques traditionnelles dès lors qu'il s'agit de s'attaquer à de très anciennes inégalités ? Fallait-il craindre que les élèves du « 9-3 », si souvent stigmatisés dans la grande presse, aient de lourdes difficultés d'adaptation psychologique dans un milieu socioculturel tellement différent et méconnu ? *(Même si certains seront peut-être déçus de découvrir que nos élèves de terminale ne sont pas toujours -assez ?- conformes à cette image caricaturale véhiculée sans beaucoup de nuances depuis plus de dix ans.)*

Pourtant, l'accueil qui nous a été réservé au cours de nos nombreuses rencontres et l'ouverture d'esprit de la direction, des élèves et des enseignants de l'IEP nous ont rapidement convaincus que même les conservatismes les plus ancrés pouvaient être bousculés.

Cette volonté de diversification du recrutement à Sciences Po nous est finalement apparue comme une formidable occasion de bénéficier d'un enseignement de haut niveau dont nos élèves n'auraient pas même pu rêver, faute, pour la plupart d'entre eux, d'en avoir connaissance. L'autre mérite de cette collaboration, et pas le moindre, sera d'avoir été capable de faire sauter le verrou psychologique qui, tacitement, interdit le mélange des communautés et maintient les ghettos socioculturels. Aujourd'hui, nous avons conscience de participer à une expérience pilote qui pourrait faire des émules au sein d'autres écoles prestigieuses au recrutement trop monolithique.

Pensez-vous que le lycée lui-même pourrait bénéficier de cette toute nouvelle collaboration ?

Au-delà du parcours individuel de ceux qui auront les capacités d'intégrer l'école à la rentrée prochaine, ce qui, globalement, apparaît le plus fructueux, ce sont les conséquences du projet sur la dynamique de notre établissement. Depuis des années on répète à l'envie que les établissements classés ZEP ne débouchent que sur un avenir limité. Ce partenariat offre une véritable opportunité de valoriser nos élèves les plus méritants, d'encourager les autres à se dépasser et, pourquoi pas, d'en finir avec cette réputation de voie sans issue.

Les professeurs ont-ils été consultés pour la conception ou la mise en place du projet ?

Nous avons été présents à toutes les étapes des discussions. Le projet final est le résultat d'une collaboration effective entre tous les membres de la commission, sans distinction de statut. En ce qui concerne le choix des candidats, notre rôle sera déterminant. Il s'agit de nos élèves, nous les connaissons bien, pas seulement d'après leurs résultats chiffrés. Notre expérience nous autorise à mesurer leur potentiel intellectuel et psychologique, à évaluer leurs capacités de travail et à s'adapter harmonieusement à ce nouvel environnement.

Après l'admission à l'IEP, cette participation, qui se poursuivra à travers le tutorat, devrait ménager aux nouvelles recrues les conditions d'un passage sans rupture.

Ces différentes fonctions font de nous des acteurs directs du bon déroulement du projet ; nous sommes très attachés à la réussite de nos élèves. Notre responsabilité est engagée ici sur un enjeu capital : permettre que cette *mutation* soit un succès afin qu'elle modifie durablement leur avenir.

Quelle a été la réaction des élèves ?

Certains d'entre eux sont restés dubitatifs face à cette proposition tellement éloignée de leurs perspectives immédiates ; mais quelques explications ont éclairé les plus motivés et enthousiasmé ceux qui, secrètement, avaient envisagé cette voie avant d'y renoncer face aux difficultés d'y accéder.

Le projet suscite aujourd'hui un intérêt insoupçonné auprès des élèves, directement concernés ou non par cette perspective.

Témoignage de Samia M.

élève de Terminale L au lycée Auguste Blanqui à Saint-Ouen

En ce qui me concerne, j'accueille cette possibilité comme une vraie chance et une opportunité à ne pas manquer car, pour moi, Sciences Po est loin d'être une école comme les autres.

C'est en première que j'ai entendu parler de classe préparatoire pour la première fois. J'étais plutôt bonne élève et le professeur de français m'avait poussée à envisager cette orientation.

Du coup, après information et compte tenu de ma section d'origine, mon choix s'était déjà fixé sur Sciences Po, notamment pour la diversité des enseignements et les métiers auxquels on peut accéder. J'ai alors passé quelque temps très motivée, à l'affût de toutes les informations qui pourraient m'être utiles. Premier réflexe, avoir recours à la conseillère d'orientation du lycée. Je me souviens qu'elle n'avait pas hésité à me prévenir, d'emblée, de l'extrême difficulté d'intégrer.

Cela ne m'a pas découragé et comme j'ai toujours été bonne élève, confiants, mes parents m'ont soutenue dans ma démarche. Durant cette période de fin de première, j'étais prête à redoubler d'efforts pour me préparer au concours.

Mais cette première mise en garde n'était que le début d'une longue série. J'ai entendu dire que les frais d'inscription étaient très élevés et que les études en elles mêmes coûteraient probablement très cher. Le projet a commencé à m'apparaître plus difficile à réaliser que je ne l'avais cru et le doute s'est installé. Pour finir, j'ai eu l'occasion de voir un reportage-télé sur les Grandes écoles. On y montrait les élèves concernés par les concours, leur prestigieux lycée, leur famille et les milieux sociaux auxquels ils appartenaient. Je me suis rapidement avouée que nous n'avions pas la même culture et que ce projet était peut-être trop ambitieux. Fièvre de mes succès scolaires, j'avais sans doute été un peu naïve.

En tous cas, j'ai senti que ce n'était pas pour moi. Fille d'ouvrier, venant d'un lycée classé *sensible* dans le 93 ; ce n'était même pas la peine d'y penser. Les obstacles étaient trop nombreux. Malgré l'espoir de mes parents, je me suis vraiment découragée. J'ai dû abandonner l'idée et j'ai cherché d'autres voies.

J'avais presque oublié cette idée quand nos professeurs nous ont parlé de ce nouveau projet. J'ai tout de suite été particulièrement enthousiaste mais je suis bien consciente que certains d'entre nous seulement seront retenus. C'est le moment pour moi de tenter ma chance et de faire tout ce que je peux pour y arriver.

ZEP : HISTORIQUE ET DESCRIPTIF

L'éducation prioritaire : donner plus de moyens à ceux qui en ont moins

Initiée en 1981 par Alain SAVARY, la politique des zones d'éducation prioritaire repose sur le constat de la relation entre les taux d'échecs et d'abandons scolaires et l'environnement socio-économique.

« Autant que l'inadaptation de l'appareil scolaire, écrivait alors M. SAVARY, c'est la conjonction des difficultés dues aux insuffisances constatées dans différents domaines, et notamment ceux du travail, des loisirs, de l'habitat, de la sécurité, qui caractérise la zone prioritaire. » Le choix d'une zone se fait donc par une approche globale, étendue à des « domaines extérieurs à l'éducation. »

C'est dans le même esprit qu'est mise en place, au début des années 1990, la classification « zone sensible » (voir notamment la circulaire Lang – Quilès de mai 1992).

A la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). Les établissements qui y participent « mutualisent leurs ressources pédagogiques et éducatives ainsi que leurs innovations au service de la réussite scolaire des élèves ».

Une classification seulement indicative

Si l'éducation prioritaire concerne aujourd'hui 1 700 000 élèves du secondaire, peu de lycées polyvalents ou généraux bénéficient de la classification « zone d'éducation prioritaire » puisqu'ils sont moins d'une cinquantaine en France aujourd'hui.

Chaque rectorat a d'autre part mené une politique de classification propre et six Académies, dont celle de Nancy-Metz n'ont pas de lycées classés ZEP alors que certains établissements présentent des caractéristiques comparables à ceux qui ont été classés dans d'autres Académies. A l'inverse, l'Académie de Versailles a conduit une politique très volontariste en la matière et détient le record des lycées généraux ou polyvalents classés en ZEP (24). L'Académie de Créteil compte seulement deux lycées généraux ou polyvalents classés ZEP mais onze « zone sensible ».

Se fondant sur ce constat et dans le cadre des conventionnements, Sciences Po a décidé de conserver une marge d'appréciation des situations, en lien avec les rectorats et les collectivités locales.

BIBLIOGRAPHIE

Publications des chercheurs et enseignants de Sciences Po sur l'école, les jeunes et les banlieues.

Costa-Lascoux, Jacqueline. - L'école et l'exigence éthique. - *Projet (Vanves)*, (2000, printemps) n°261, p 21-31.

Duchesne, Sophie. - *Citoyenneté à la française*. - Paris : Presses de Sciences Po, 330 p.

Estèbe, Philippe. - Service public et différences sociales. - *Projet (Vanves)*, (1999-12) n°260, p.105-114 : tabl.

Galland, Olivier ; Oberti, Marco. - *Les étudiants*. - Paris : Découverte, 1996. - 123 p. ; 18 cm. (Repères ; 195).

Galland, Olivier. - *Les jeunes*. - Nouv. éd. - Paris : Découverte, 1993., 128 p. ; 18 cm. (Repères ; 27).

Galland, Olivier. - *[Sociologie de la jeunesse : l'entrée dans la vie adulte] : synthèse des travaux / Olivier Galland*. - S.l. : s.n., 1997, 150 f. ; 30 cm. (Habilitation à diriger des recherches : Sociol. : Paris, IEP ; 1997).

Gissot, Claude ; Héran, François ; Institut national de la statistique et des études économiques (France). - *Les efforts éducatifs des familles*. - Paris : INSEE, 1994, 253 p. ; 30 cm. (Insee Résultats. Consommation-Modes de vie ; 62-63/1994).

Hatzfeld, Hélène. - *Banlieues : villes de demain, Vaulx-en-Velin au-delà de l'image*. - 2000 (en traitement).

Martiniello, Marco. - *Sortir des ghettos culturels*. - Paris : Presses de Sciences Po, 1997, 126 p. ; 21 cm. (La bibliothèque du citoyen).

Mozère, Liane ; Péraldi, Michel ; Rey, Henri (1947-....). - *Intelligence des banlieues / Liane Mozère, Michel Peraldi, Henri Rey*. - La Tour d'Aigues : Ed. de l'Aube, 1999, 220 p. ; 24 cm. (L'Aube territoire).

Muxel, Anne ; Perrineau, Pascal. - *Les jeunes et la politique : débat avec Pascal Perrineau*. - Paris : Hachette, 1996, 137 p. ; 17 cm. - Questions de politique.

Muxel, Anne. - *L'expérience politique des jeunes / Anne Muxel*. - Paris : Presses de Sciences Po, 2001. - 190 p.

Muxel, Anne. - *Socialisation et formes de lien au politique dans le temps de la jeunesse / Anne Muxel*. - S.l. : s.n., 1999, 105 f. ; 30 cm. - Habilitation à diriger des recherches : Sci. polit. : Paris, IEP ; 1999.

Oberti, Marco. - Relations et dépendances familiales : regards croisés sur les étudiants français et italiens. - *Revue de l'OFCE*, (2000-04) n°73, p.259-276 : tabl.

Rey, Henri (1947-....). - *La peur des banlieues*. - Paris : Presses de Sciences Po, 1996, 157 p. ; 22 cm. (La bibliothèque du citoyen).

Van Zanten, Agnès. - *L'école, l'état des savoirs*. - Paris : La Découverte, 2000, 419 p. (Textes à l'appui. Série L'état des savoirs).

Van Zanten, Agnès. - Le quartier ou l'école ? : déviance et sociabilité adolescente dans un collège de banlieue. - *Déviance et société*, (2000-12) vol.24:n°4, p.377-401 : tabl., graph.

PERSONNES RESPONSABLES DU PROJET A SCIENCES PO

Cyril DELHAY

Chargé de mission auprès de Richard Descoings, Directeur de Sciences Po, Cyril Delhay est responsable de l'ensemble du projet « Conventions zep ». Cette mission inclut la sélection des lycées, les modalités d'entrée des candidats, les relations avec les enseignants, les proviseurs et les candidats.

Normalien, agrégé d'histoire, diplômé de Sciences Po Paris, a d'abord enseigné au collège Raymond Queneau (Paris 5^{ème}) puis, sur la base du volontariat, dans un établissement classé ZEP, le collège Jean Vilar, à la Courneuve, au pied de la cité des 4 000.

Tél : 01 45 49 51 37

Mail : cyril.delhay@sciences-po.fr

Madani CHEURFA

Madani Cheurfa a piloté l'étude sociologique sur les candidats et les admis à Sciences Po.

Il co-dirige le projet en collaboration avec Cyril Delhay.

Issu du Plateau Rouher de Creil, il a effectué ses études au lycée Jules Uhry de Creil. Il est diplômé de l'IEP de Strasbourg et possède un DEA de sociologie politique à Sciences Po Paris. Il poursuit actuellement à Sciences Po une thèse sur les effets sociaux et politiques de la politique urbaine parisienne depuis 1977.

Tél : 01 58 71 71 04

Mail : madani.cheurfa@thema.sciences-po.fr

Vincent TIBERJ

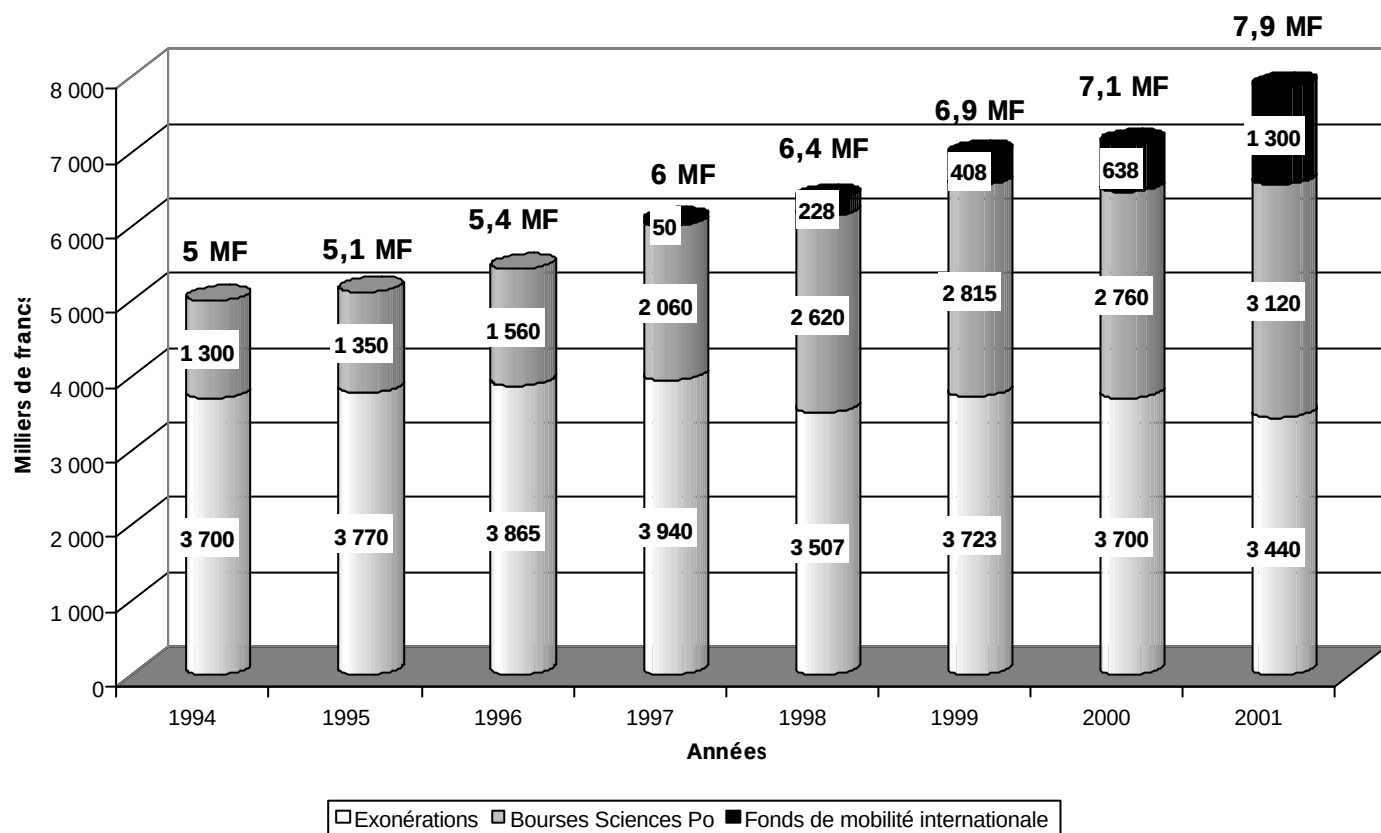
Vincent Tiberj a participé à l'étude sociologique sur les candidats et les admis à Sciences Po.

Diplômé de Sciences Po Paris, ses activités syndicales au sein de l'Institut se sont particulièrement attachées au thème de la démocratisation sociale du recrutement des étudiants. Titulaire d'un DEA de sociologie politique, il achève actuellement sa thèse à l'Université de Stanford.

Mail : tiberj@caramail.com

L'AIDE SOCIALE A SCIENCES PO

Evolution des aides financières à destination des étudiants de Sciences Po



	Exonérations	Bourses Sciences Po	Fonds de mobilité internationale	Total
1994	3 700	1 300		5 000
1995	3 770	1 350		5 120
1996	3 865	1 560		5 425
1997	3 940	2 060	50	6 050
1998	3 507	2 620	228	6 355
1999	3 723	2 815	408	6 946
2000	3 700	2 760	638	7 098
2001	3 440	3 120	1 300	7 860